

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 17 MARS, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 9 mars 2011

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
 - **LABARDE** : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER,
 - **MACAU** : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Pierre CABANY, marie-Claudette DARASPE
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE, Michel LANCADE, Annick MORA
 - **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés :** Michel HAUTIER, Eric BOUCHER, Fabien CAILLER, Philippe DUCAMP, Ludovic LALANDE

Concerne: 11-1703-16 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES - ADOPTION

Par délibération 05-58 du 1^{er} juillet 2005, le Conseil Communautaire a adopté le règlement intérieur des déchèteries intercommunales d'Arsac et de Cussac-Fort-Médoc.

Par délibération 10-35 du 25 mars 2010, le Conseil Communautaire a adopté la modification de ce règlement du fait du changement de prestataire en avril 2010 et des évolutions apportées à ces infrastructures.

Aujourd'hui, en raison de la modification des horaires d'ouverture, du renforcement du gardiennage de la déchèterie d'Arsac et de la mise en place de la facturation des dépôts des professionnels, il est de nouveau nécessaire de modifier le règlement intérieur en vigueur afin de le mettre à jour.

Des modifications ainsi que des informations complémentaires ont été apportées au règlement en vigueur. Il vous est proposé d'adopter le règlement révisé tel qu'il est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

- ▶ adopte le règlement relatif aux déchèteries tel qu'annexé au rapport.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 21 mars 2011

**Le Président,
Gérard DUBO**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Acte à classer

DL17-17_03-16

1	2	3	4	5	6
Enregistrement	Pour signature	Prés à renvoyer	En attente retour Préfecture	AA reçu	Classé

Numéro FAAT : ASCL_2_2011-03-25 (06-42-08.00) (M38538743)

Numéro unique de l'acte : 03-14330(447-2011)0317-DL 17-17_03-16-DE (voir dossier de décision ASCL25)

Objet de l'acte : Modification du règlement intérieur des délégués
- Adoption

Date de décision : 17/03/2011

Nature de l'acte : Délibération

Niveau de l'acte : 3. Domaines de compétences des délégués
3.8 Environnement
3.8.2 Déchets



Acte : Délibération 17-17_03-16_PDF

Pièces jointes : 3.8_PDF

Préparé	Le 09/03/11 à 08:23	Par <u>MÉNDELICK Nadia</u>
Transmis	Le 10/03/11 à 09:43	Par <u>PERIER Jean-Marie</u>
Accusé de réception	Le 10/03/11 à 09:56	